

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 31 MARS 2022

Le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT DEUX, à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 25/03/2022, se sont réunis en SALLE ZOLA MAIRIE DE LONGUYON

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	13

OBJET

N° 22/01/03

**TARIFS RESTAURATION
2022**

Étaient présents : JP JACQUE- J SAILLET- C PERCHERON- D PIEDFER-AM TROMBINI- H DELVILLE-A FURLANI- G MOREAU- MO MENGUELTI- E BERTON-

Pouvoirs : Y CAPUANO à J SAILLET- JM PETIT à JP JACQUE- C LECOINTRE à D PIEDFER-

Absents : V BRETAR - D GERSON-I WOJDANOWICZ-C MAYER
excusés :

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/04/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 25/03/2022

Tarif 2021 :

- Repas des résidents et personnes de + de 62 ans longuyonnaises 6.60 euros
- Repas non résident, personne de moins de 62 ans, ou non longuyonnaise de tout âge. 13.50 euros

Il appartiendra aux administrateurs de se prononcer sur les tarifs restauration à appliquer à compter du 1^{er} AVRIL 2022

Le Président,




**Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré
A L'unanimité
Décide de maintenir les tarifs de
restauration à compter du 01-04-2022
ainsi :**

- Repas des résidents et personnes de + de 62 ans longuyonnaises 6.60 euros
- Repas non résident, personne de moins de 62 ans, ou non longuyonnaise de tout âge.

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 04/04/2022



Le Président du C.C.A.S.,

Jean - Pierre JACQUE